



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 9 Décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	22	27

Vote		
A la Majorité		
Pour : 20		
Contre : 0		
Abstention : 7		

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE DE MONTARGIS

Le : 16/12/2025

Et

Publication du : 16/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf Décembre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 02/12/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/12/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, Maire, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, M. DUPORT Jean-François, Mme BELLOT Elisabeth, Mme CANGE Josiane, M. DEPOND Jean-Michel, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MICHELAT Jean-François, Mme GANNAT Fanny, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme BALOCHE Nicole, Mme DESCHAMPS Véronique, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine.

Excusés avec procuration : Mme DE MEDTS Michelle à M. COULON François, M. LEMAIRE Jean-Claude à Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. LINARD Alain à M. SIMON Patrice, Mme LECONTE Catherine à Mme BELLOT Elisabeth, Mme SALIS Alexandra à Mme CHARLET Audrey.

Excusée : Mme DOUCET Denise

Absent : M. MAHÉ Bernard,

A été nommé secrétaire : M. MICHELAT Jean-François.

2025-096 – AUTORISATION DU PROJET D'EXTENSION : SALLE DE BOXE

Afin de répondre au besoin d'agrandissement de la salle de boxe, généré par l'augmentation constante ces dernières années du nombre d'adhérents du club de boxe, l'extension de la salle de boxe est nécessaire.

Le coût global estimé pour ce projet d'agrandissement est de 455 040 € TTC (379 200 € HT).

Des subventions pourraient être envisageables, à hauteur de 20-30 % du montant HT.

Par conséquent, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** le projet dans son principe et son enveloppe budgétaire fixée à :
455 000 € TTC (379 200 € HT)
- **D'autoriser** le Maire à solliciter une subvention auprès des organismes compétents
- **D'autoriser** le Maire à lancer la consultation et à signer le marché en découlant
- **D'imputer** les dépenses et recettes sur l'exercice 2026.

Adopté à la Majorité

- Votants : 27
- Votes POUR : 20
- Votes CONTRE : 0
- Votes ABSTENTIONS : 7 : (M. COULON, Mme PASQUET, M. DUPORT, M. MICHELAT, Mme GANNAT, Mme DESCHAMPS, Mme ADRIEN-CAMUS)

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 16/12/2025



Publicité des actes de la commune par voie électronique le 16/12/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : <www.telerecours.fr>